

Conseil départemental de la Manche
Groupe de la Gauche Sociale et Écologiste (GSE 50)

Séance plénière du 4 juillet 2025

SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) 2022-2026 ENTRE L'ASSOCIATION AIDE AUX ADULTES ET AUX JEUNES EN DIFFICULTE (AAJD) ET LE DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Pierre-François LEJEUNE

Conseiller départemental, canton de Cherbourg-en-Cotentin 1
au nom du groupe

Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

La délibération que vous nous présentez est un avenant important au Contrat Pluriannuel d'Objectifs de Moyens avec l'AAJD, portant sur 55 nouvelles mesures de placement éducatif à domicile dans le centre Manche. En pleine augmentation des informations préoccupantes – +15 % en 2024 ici comme ailleurs –, nous sommes plus que jamais confrontés à un défi : comment agir en amont pour éviter que des enfants glissent vers l'urgence ou la protection institutionnelle ?

Lors de nos travaux en commission Action sociale, et par nos expériences d'élus de terrain, nous constatons une convergence forte des témoignages : ces nouvelles mesures sont attendues, nécessaires... mais les listes d'attente demeurent très préoccupantes.

Dans ce contexte, comment ne pas s'alarmer ? Nous assistons à une véritable crise silencieuse dans la santé mentale des jeunes en France : troubles anxio-dépressifs massifs, hausse des passages aux urgences psychiatriques, majoration des idées suicidaires chez les 18 24 ans, une cause nationale reconnue en 2025.

Par ailleurs, un rapport récent alertait : la moitié des mineurs pris en charge par l'ASE souffre de troubles psychiques, soit cinq fois plus que la moyenne nationale. Nous en parlions en commission : ces jeunes vulnérables ont besoin d'un accompagnement global, humain et préventif.

Aujourd'hui, cet avenant est un pas en avant. Il offre des mesures de soutien éducatif à domicile, pensés pour accompagner l'enfant dans son milieu, respectant son rythme et celui de sa famille. Il répond à notre volonté commune : mettre l'humain au cœur de la protection de l'enfance.

Cependant, nous ne pouvons fermer les yeux sur les temps d'attente encore trop longs, sur la fragilité du maillage professionnel ou sur les limites de notre attractivité départementale. Nous avons tous peur pour l'avenir : moins d'enfants dans la Manche, mais plus d'informations préoccupantes – une équation qui interpelle notre responsabilité politique.

À nous de continuer à agir, avec détermination et humanité. Nous voterons pour cet avenant, en soutien aux enfants, aux familles et aux professionnels. Il nous reste à poursuivre l'ambition : que chaque enfant trouve, ici, la protection, la présence et l'avenir qu'il mérite.

Je vous remercie.

